

Fiche de renseignements

Famille:-----

<u>Enfant(s) scolarisés à l'école:</u>	<u>Père:</u>
1er: - prénom/nom:----- - date de naissance:----- - département de naissance:----- -----	Prénom/nom:----- Profession:----- Adresse:----- -----
2ème: - prénom/nom: ----- - date de naissance: ----- - département de naissance:----- -----	Tel.: domicile:----- travail:----- mobile:----- Mail:-----
3ème: - prénom/nom:----- - date de naissance:----- - département de naissance:----- -----	<u>Mère:</u> Prénom:----- Profession:----- Adresse (si différente):----- -----
4ème: - prénom/nom:----- - date de naissance: ----- - département de naissance:----- -----	Tel. : domicile:----- travail:----- mobile:----- mail (si différente):-----

Pour toute situation d'enfants de parents divorcés: préciser qui exerce l'autorité parentale:-----

Problèmes éventuels de santé (asthme, allergie): -----

Pour les enfants de maternelle, nom de la personne qui prend habituellement l'enfant:-----

Autorisation à remplir pour les enfants du primaire qui rentrent seul à la maison

Je soussigné(e) Mme, M. ----- autorise mon(mes) enfant (s) à rentrer seul(e) à la maison le soir après la classe.

Signature.

Autorisation d'hospitalisation

Je soussigné(e)

demeurant à :

autorise Mme Morgane DONVAL Chef d'Etablissement à l'école Sainte-Famille de Pleumeur-Gautier, à prendre **en cas d'accident grave**, toutes les décisions **d'hospitalisation et d'interventions cliniques jugées indispensables et urgentes** par le médecin appelé.

La présente autorisation vaut pour mes enfants :

..... né(e) le

..... né(e) le

..... né(e) le

..... né(e) le

Mais ce uniquement en cas **d'impossibilité absolue** de me joindre (ou mon conjoint) ou d'obtenir l'avis de **notre médecin de famille** :

A savoir Docteur



.....



.....

Fait à

Le

Signature du chef de famille :

- (1) La validité de cette délégation vaudra - sauf avis contraire, notifié par écrit - tant que ces enfants resteront élèves de l'établissement précisé ci-dessus

Autorisation de participation aux sorties scolaires

Je soussigné(e)

demeurant à :

autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux différentes sorties scolaires .

Autorisation de diffusions

Je soussigné(e)

demeurant à :

accepte que soient diffusées des photos ou vidéos de mon enfant sur différents supports numériques (site internet) ou papier (journaux, plaquettes...)

Fait à Le

Signature du chef de famille :

Lundi 5 septembre 2011,

Chers parents,

En ce jour de rentrée, l'équipe éducative se joint à moi pour vous souhaiter une année scolaire remplie de bonheur et de découvertes par l'intermédiaire de vos enfants.

Quelques informations pour commencer l'année:

Compte-tenu de la forte augmentation des effectifs, nous avons ouvert un demi-poste: ainsi Mme Françoise HYPOLLITE, assistée de Fabienne LESUEUR Atsem, prendra en charge tous les matins les enfants de petite et moyenne-section. Les enfants de GS/CP/CE1 seront en classe tous les lundis matins avec Anne-Sophie MORIN et les mardis, jeudis et vendredis matins avec Morgane DONVAL. L'après-midi, les enfants de petite et moyenne-sections rejoignent la classe d'Anne-Sophie ou Morgane, tandis que les CE1 sont avec les CE2/CM1 et CM2 dans la classe de Laëtitia PRIGENT. Anne MARQUET, l'enseignante spécialisée sera présente durant cette 1ère période le lundi et jeudi.

Le projet d'année portera sur le corps avec une exposition et une rencontre sportive en marge des jeux olympiques. La classe de neige aura lieu en février. L'activité piscine commence dès la semaine prochaine pour les enfants de CE2/CM1 et CM2. Les enfants de GS/CP/CE1 iront à la piscine au 3ème trimestre.

Dans les semaines à venir une réunion parents/professeurs aura lieu, nous vous tiendrons au courant de la date.

Concernant l'assurance individuelle obligatoire pour chaque enfant scolarisé, celle-ci est souscrite directement par l'école. Nous vous recommandons donc d'annuler celle que vous cotisez auprès de votre assurance habitation ou bancaire.

Pour le goûter du matin, l'école propose un fruit différent chaque jour. Celui-ci vous sera facturé chaque mois à hauteur de 20 centimes par jour.

Vous trouverez dans l'enveloppe différentes fiches à signer et à remettre à l'enseignante.

Cordialement,

Morgane DONVAL, CE.



Ecole Sainte-Famille
17 Rue de Tréguier – 22740 Pleumeur-Gautier
Tel. : 02 /96/22/15/23

Conditions financières année 2011-2012

Contribution des familles :

- * 16 € par mois pour le 1^{er} enfant
- * 12 € par mois pour le 2^{ème} enfant
- * 8 € par mois pour le 3^{ème} enfant
- * Gratuit pour le 4^{ème} et suivants

* Pour les enfants de maternelle ne venant que le matin, les tarifs ci-dessus sont divisés par deux

* Pour les enfants absents à l'école pendant 2 semaines consécutives pour raisons de santé (certificat médical) le tarif sera divisé par deux.

Garderie : Les horaires de garderie sont de 7h45 à 18h30.

- 7h45-8h45 : 1 €, quelle que soit l'heure d'arrivée dans ce créneau.
- 16h45-17h45 : 1 €, quelle que soit l'heure de départ dans ce créneau.
- 17h45-18h30 : 1€, quelle que soit l'heure de départ dans ce créneau.
- Un forfait mensuel de 30 € par mois et par enfant est appliqué dans le cas où l'enfant reste en garderie tous les jours.

Fichiers : A partir du CP, certains élèves possèdent des fichiers dans différentes matières. Ceux-ci sont individuels et personnels. Le prix de ces fichiers vous sera facturé en plus sur la facture et lissé sur toute l'année. Les cahiers et protégé-cahiers sont distribués gratuitement par l'école.

Sorties : Les associations APEL et OGEC réalisent régulièrement des manifestations qui permettent d'une part de recouvrer les dépenses de l'école, mais aussi de participer financièrement aux différentes sorties ou activités. Cependant, les coûts de transport et d'intervenants étant de plus en plus élevés nous vous demanderons peut-être une participation exceptionnelle.

Cantine : Nous avons la chance de bénéficier de la cantine municipale et d'un tarif unique quel que soit le lieu de résidence de l'enfant : 1€50 par repas.

Afin d'éviter les absences durant des ponts, nous avons pris la décision de modifier quelques dates:

Après les vacances de Noël, les enfants reprendront le mercredi 3 janvier au lieu du mardi 2 janvier.

Les 1er et 8 mai tombant en 2012 des mardis, il y aura école les mercredis 2 et 9 mai à la place des lundis 30 avril et 7 mai. Nous vous le rappellerons mais pensez déjà à prendre vos précautions par rapport à la garde des enfants!